ÉCOLE PRIMAIRE DE BLAISY-BAS

NOTE DE RENTREE

MATERNELLE

2022 - 2023

♦ Horaires

Ecole (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

Périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) **:** 7h00 à 9h00 / 12h00 à 14h00 / 17h00 à 19h00

♦ Arrivée - départ

 L'accueil des élèves est assuré 10 minutes avant le début des cours. Pour des raisons évidentes de sécurité, les enfants ne doivent pas se présenter à l'école avant **8h50 et 13h50.**
Il appartient aux parents ou aux assistantes maternelles d'aider leur(s) enfant(s) à se dévêtir et à se déchausser puis de l'/(les) accompagner jusqu'à l'entrée de la classe, le matin ET l'après-midi.

 A la fin de chaque demi-journée, chaque enfant est remis en mains propres à l'adulte désigné lorsque celui-ci s'est signalé devant la porte de la classe.

♦ Vacances scolaires

Toussaint : du vendredi 21 octobre après la classe au lundi 7 novembre au matin
Noël : du vendredi 16 décembre après la classe au mardi 3 janvier au matin
Hiver : du vendredi 3 février après la classe au lundi 20 février au matin
Printemps : du vendredi 7 avril après la classe au lundi 24 avril au matin
Pont de l'Ascension : du mardi 16 mai après la classe au lundi 22 mai au matin
Début des vacances d'été : le vendredi 7 juillet après la classe

♦ Vie scolaire

 Les parents doivent impérativement prévenir **le jour même** l'enseignant(e) de toute absence de leur(s) enfant(s) (par téléphone ou courriel).

 Un élève ne peut être **autorisé à quitter l'école** dans le courant d'une demi-journée que si ses parents (ou leurs mandataires nommément désignés par écrit) viennent le chercher à l'école : en aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.

 Il est toujours possible de **rencontrer les enseignants** durant l'année : il suffit de convenir d'un rendez-vous à l'avance par l'intermédiaire du cahier de liaison de son enfant ou par courriel (l'accueil du matin ou de début d'après-midi n'étant adapté qu'à des échanges concis).

 Dans le cahier de liaison seront également collés des documents comportant des informations diverses.

 Toutes les notes collées ou manuscrites contenues dans ce cahier **devront être signées par les parents** afin de permettre aux enseignants de vérifier que les informations ont bien été transmises. De même, les enseignants signeront les mots qui leur seront transmis.

 Il est recommandé de marquer **les effets de chaque enfant (vêtements, sac, chaussures…)**. Une corbeille contenant les vêtements égarés est à disposition dans le hall.
Les vêtements et chaussures pratiques (chaussures à scratchs notamment) sont à privilégier. Les enfants, étant en chaussons en classe, doivent se déchausser et se dévêtir plusieurs fois dans la journée**.**

 Les doudous (et/ou tétines) sont les bienvenus pendant le temps de repos en début d'après-midi. En dehors de cette période, ils sont acceptés en classe en début d'année si l'enfant en a besoin. Selon son âge et l'avancement dans l'année scolaire, il sera très progressivement amené à s'en détacher lors des activités.

♦ Temps de repos

 Les élèves de petite section sont installés en salle de repos pour la sieste, ceux de moyenne section se reposent sur un tapis en début d'après-midi dans la classe jusqu'à la rentrée de janvier.

♦ Assurance scolaire

 Les assurances en **responsabilité civile et individuelle accident** sont fortement recommandées pour les activités dans l'établissement mais elles sont obligatoires dès qu'une activité scolaire sort de l'établissement et/ou dépasse les horaires de l'école.
Faire parvenir le plus rapidement possible à l'enseignant(e) de chaque enfant l'attestation d'assurance qui doit couvrir **la responsabilité civile et individuelle accident**.

♦ Hygiène

 Des poux peuvent être signalés à l'école. En conséquence, il est demandé de surveiller la chevelure des enfants et de les traiter, si besoin est, en demandant conseil à un pharmacien.

 Penser à **la durée du sommeil** des enfants : c'est un facteur d'équilibre et de réussite scolaire. Les parents doivent veiller à ce que les enfants se couchent à une heure raisonnable. Le médecin scolaire préconise 20h00 maximum pour un enfant de 3 ou 4 ans.

 Un drap sera attribué à chaque enfant de petite section pour le temps de repos. Il devra être marqué à son nom et sera remis à sa famille, tous les 15 jours, pour être lavé.

♦ Périscolaire

 L'accueil périscolaire (service d'accueil et restauration scolaire) n'est pas géré par l'école mais par la Communauté de Communes Ouche et Montagne. Pour inscrire un enfant, signaler une absence ou autre, il est demandé de contacter la directrice, Mme GUDEFIN :

- par téléphone : 03 80 23 94 78 ou 06 78 16 91 18 ;
- ou par mail : peri.blaisy@ouche-montagne.fr

♦ Extrascolaire

 L'accueil extrascolaire est également géré par la Communauté de Communes Ouche et Montagne. Pour inscrire un enfant, signaler une absence ou autre, il est également demandé de contacter la directrice, Mme LARGY :

- par téléphone : 06 32 66 09 22 ;
- ou par mail : extrasco.malain@ouche-montagne.fr

Les enseignants